



Divorce et surendettement

Par **btoutoune**, le **30/05/2008** à **11:59**

Bonjour,rrnrJe suis divorcée depuis bientôt 3 ans. Mon Ex-mari a quitté le domicile mais ceci n'est pas grave j'avoue (Malheureusement pour il est fainéant et sale) donc c'est un soulagement pour moi !rrnrNous étions en commissions de surendettement (dette que Mr a contracté !) mais marié, sous le régime de la communauté ! Donc j'en dois la moitié ! Nous avons une SCI qui a été vendue depuis environ 2 ans 1/2 l'argent est bloqué sur un compte chez le notaire (ce qui lui rapporte des intérêts !)rrnrJe n'arrive pas à obtenir la signature de mon ex-mari pour liquider les dettes qui courent avec des intérêts en plus cette fois-ci. D'ailleurs j'ai peur qu'à force les dettes ne dépassent le solde de la vente ! rrnrC'est pourtant simple il faut juste signer la liquidation c'est à dire que le notaire paie les créanciers pour effacer la dette et avoir nos attestations pour ne plus être interdit bancaire et partager le solde si solde y a ??rrnrMoi je travaille et suis payée au smic mon ex mari est toujours sans travail et je ne comprend pas ce qu'il cherche !!rrnrComment à moindre sous je peux obtenir sa signature pour enfin me sentir libéré de tout ce poids !,, (Mr est très procédurier et a un avocat)rrnrMer ci pour votre aide !

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **13:24**

Bonjour,rrnrEssayez de voir si dans votre ville ou département, si les avocats ou juristes, n'organisent pas des permanences gratuites. Contactez le secrétariat du Tribunal d'Instance.rrnrAutre piste, adhérez à l'association de défense des consommateurs. L'adhésion ouvre droit à une assistance juridique. Mais au préalable, s'assurer que votre cas peut entrer dans leurs missions.rrnrCordialement,

Par **btoutoune**, le **30/05/2008** à **15:15**

Merci beaucoup pour votre aide !